



Les règles sanitaires entourant la Covid-19 sont différentes d'une province à une autre. Afin de limiter au maximum les risques de propagation du virus à l'étranger et lors de votre retour au Québec, et tenant compte de la situation vaccinale de la majorité du groupe et de la population québécoise, il est demandé à tous les athlètes de respecter les règles mentionnées plus bas.

Prendre note, que ces règles peuvent être spécifiques à la délégation québécoise de judo et peuvent être différentes de celles en vigueur dans la province visitée. Les règles en vigueur dans la province pourraient être plus permissives. Dans de tel cas, les règles mentionnées plus bas auront priorité.

Règles de conduite spécifiques Covid-19

- Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics intérieurs ou partiellement couverts, tous les transports en commun et lorsqu'il y a location d'une voiture et ce, même lorsqu'il n'y a que les membres de la délégation du Québec.
- Sur le lieu de l'hébergement, le port du masque est obligatoire lorsque vous visiterez une autre chambre, que vous aurez de la visite dans votre chambre et que vous serez dans un lieu commun.
- À l'extérieur des tatamis, respecter la distanciation physique de 2 mètres, et ce même avec votre co-chambreur.
- Se doucher, avoir les cheveux lavés, les mains propres et ongles correctement coupés avant de vous rendre aux entraînements.
- Compléter le questionnaire de santé avant chaque entraînement et soyez attentif aux symptômes de la Covid-19. En cas de symptômes, informer rapidement l'entraîneur qui vous accompagne.
- Couvrez votre toux et éternuements avec votre coude.
- Porter votre judogi et vos vêtements de sport une seule fois. Un service de nettoyage sera offert sur place pour les judogis.
- Ne partager pas vos effets personnels.
- Laver vos mains souvent et ayez toujours avec vous une bouteille de lotion hydro-alcoolique.
- Laver régulièrement votre bouteille d'eau.

Initiales de l'athlète

Initiales du parent ou tuteur légal

Les règles de conduites mentionnées sont obligatoires et ont pour objectif de garantir un voyage sécuritaire et agréable pour tous. Un voyage parmi lequel toutes les conditions seront réunies afin de permettre les meilleures performances et les meilleurs apprentissages possibles.

Règles générales de conduite

- Toujours avoir un comportement exemplaire et respectueux envers ses coéquipiers, ses entraîneurs et tous les entraîneurs, athlètes et personnel de soutien qui seront rencontrés pendant le voyage.
- Toujours avoir un comportement exemplaire et respectueux envers toutes personnes rencontrées durant le voyage et ce, à tout moment du voyage (coéquipiers, entraîneurs, bénévoles, arbitres, conducteur, personnel dans les restaurants, etc.).
- Toujours respecter les lieux visités, les moyens de transports et le lieu d'hébergement. En tout temps, jeter vos déchets aux endroits appropriés.
- Toujours s'assurer d'avoir tout son équipement ainsi que tous les documents nécessaires pour vos déplacements et ce, aux bons moments.
- Lorsque vous avez de la visite dans votre chambre/appartement, la porte de la chambre/appartement doit demeurer entre-ouverte.
- En tout temps, conserver votre chambre et le lieu d'hébergement PROPRE. En tout temps, ranger vos effets personnels, jeter vos déchets et articles recyclables aux endroits appropriés et n'endommager d'aucune manière que ce soit le mobilier et les articles de décoration. Au départ, tous les déchets doivent être jetés et les serviettes souillées doivent être dans le bain.
- Tous les athlètes mineurs doivent demeurer en groupe et être accompagné d'un adulte lorsqu'ils désirent quitter le lieu d'hébergement ou de compétition. Si l'adulte n'est pas un des entraîneurs responsables, l'athlète doit avertir les entraîneurs responsables de ses déplacements. Toujours se déplacer en groupe de deux, au minimum.
- À tous moments, être au point de rencontre mentionné et aux entraînements à l'heure, aucun retard ne sera toléré. Respecter l'horaire en tout temps.
- Respecter le couvre-feu de 22 heures, en demeurant dans sa chambre et en conservant le silence, sauf si une directive autre a été demandée par l'entraîneur.
- Porter les vêtements de l'équipe du Québec tel que prévu dans l'entente du port de vêtement de l'équipe du Québec.
- Aucune consommation et/ou achat d'alcool, de cannabis ou de drogue ne sera tolérée.
- Aucune incitation ou encouragement à consommer de l'alcool, de cannabis et/ou de la drogue ne sera toléré.
- Si vous êtes témoins qu'un autre athlète apporte de l'alcool, du cannabis et/ou de la drogue dans la chambre ou à l'hôtel, il est obligatoire d'avertir les entraîneurs responsables. Dans le cas contraire, vous pourriez être considérés comme complice de la situation et être soumis aux mêmes sanctions.
- Défrayer les frais pour tout dommage matériel encourus à la suite de la disparition ou d'un bris d'objet. Lorsque plus d'une personne partagent une chambre de résidence, les frais occasionnés seront partagés à part égale si la personne n'admet sa faute.

- Ne pas apporter d'objet de valeurs.
- Tout manquement à l'une de ces règles, d'un règlement mentionné par l'entraîneur, d'une comportement qui pourrait porter préjudice à l'équipe du Québec et toute conduite inacceptable sera passible d'une sanction allant d'un avertissement verbal ou écrit, une suspension de l'équipe du Québec ou un renvoi à la maison au frais de l'athlète.

Signature de l'athlète :

Signature du parent :

Date :